

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire :

TUNISIE VALEURS SA

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Messieurs les actionnaires de TUNISIE VALEURS, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 29 Avril 2020 à 10 Heures au siège de la société, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 ;
- Examen et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2019 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2019 ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Démission de dix administrateurs ;
- Nomination de quatre nouveaux administrateurs (2020/2021) ;
- Nomination de deux administrateurs indépendants (2020/2021) ;
- Réduction du nombre d'administrateurs à 8 membres ;
- Nomination d'un nouveau membre du comité de contrôle charaique du FCP Valeurs Al Kaouther ;
- Pouvoirs pour formalités

Projet de résolutions :

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 de TUNISIE VALEURS SA et Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019, approuve lesdits états financiers individuels tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2019.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire Aux Comptes, telle que prévu par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations telles qu'elles y figurent.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les propositions du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 de la manière suivante :

Résultat Net de l'exercice	4 500 135,491 DT
Report à nouveau	306 768,599 DT
Reprise sur réserves pour réinvestissements exonérés	1 570 000,000 DT

Résultat distribuable	6 376 904,090 DT
Réserves légales (5% du résultat distribuable)	-318 845,205 DT
Dividendes*	- 2 700 000,000 DT
Dotation au fonds social	- 100 000,000 DT
Report à nouveau	3 258 058, 886 DT

* Dividendes soumis à la Retenue à la Source en vigueur.

Le dividende sera mis en paiement le

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au conseil d'administration à titre de Jetons de Présences pour l'exercice 2019 un montant brut de 60.000 dinars.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de :

- M. Ahmed ABDELKEFI ;
- Me Slaheddine CAID ESSEBSI ;
- M. Slim MAAOUI ;
- M. Abderrazak BEN AMMAR ;
- M. Slaheddine LARGUECHE ;
- M. Fethi MESTIRI ;
- M. Aziz MEBAREK ;
- M. Zied OUESLATI ;
- La société Integra Parners ;
- La société Tunisie Leasing & Factoring.

de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet en date de ce jour, les accepte et leur donne quitus entier et sans réserves au titre de leur gestion pour la période écoulée de l'exercice en cours.

Septième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme administrateurs, pour une durée de deux (2) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 à compter de la date d'acceptation de leurs fonctions :

- M. Walid DACHRAOUI ;
- M. Mehdi MASMOUDI ;
- M. Walid JAAFAR ;
- Mlle. Aicha MOKADDEM.

Le renouvellement de ces nominations est possible.

Les personnes sus désignées, toutes présentes, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs qui viennent de leur être conférées et n'être frappées d'aucune interdiction ou déchéance édictée par la loi.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme administrateurs indépendants, pour une durée de deux (2) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 à compter de la date d'acceptation de leurs fonctions :

- M. Fethi MESTIRI ;
- M. Eric AOUANI.

Le mandat de chacun des membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

Les personnes sus désignées, présentes, déclarent accepter les fonctions d'administrateurs indépendants qui viennent de leur être conférées et n'être frappées d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la loi.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration pour qu'il passe de douze à huit membres.

Par conséquent, l'Assemblée Générale rappelle la composition du Conseil d'Administration et en constate la conformité à la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement ainsi qu'au Règlement Général de la Bourse :

- M. Mohamed Fadhel ABDELKEFI : Président du Conseil d'Administration ;
- M. Fethi MESTIRI : administrateur indépendant ;
- M. Eric AOUANI : administrateur indépendant ;
- M. Radhouane ZOUARI : administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- M. Walid DACHRAOUI : administrateur ;
- M. Mehdi MASMOUDI : administrateur ;
- M. Walid JAAFAR : administrateur ;
- Mlle. Aicha MOKADDEM : administrateur.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mounir TLILI en remplacement de Feu Cheikh Mokhtar SELLAMI en tant que Président du comité de contrôle charaïque du FCP Valeurs Al Kaouther pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 et fixe le montant de sa rémunération à 3 000 DT HT par an.

Le mandat de Monsieur Mounir TLILI ne peut être renouvelé que deux fois.

Par conséquent, l'Assemblée Générale rappelle la composition des membres du comité de contrôle charaïque du FCP Valeurs Al Kaouther :

- M. Mounir TLILI : Président (2019/2021)
- M. Mohamed ENNOURI : Membre (2018/2020)
- M. Mounir GRAJA : Membre (2018/2020)

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication légales ou de régularisation.